



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par la décision (arrêté n° 3A/2024/2890/174) du Ministre du Travail l'autorisation concernant l'exploitation d'une nacelle de la marque JCB, du type S2632E avec le numéro de construction 5803180 été accordée à la sàrl Meng Garage.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 2 août 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,



Administration
communale de Bissen

1, rue des Moulins
L-7784 Bissen
www.bissen.lu

T (+352) 83 50 03 - 1
F (+352) 83 50 03 - 588
E commune@bissen.lu